



LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE



AMELIORATION THERMIQUE ITI de 2 PETITS IMMEUBLES

6 & 11 route de Grendelbruch
groupes 35
KLINGENTHAL (Commune de Boersch)



MAITRE D'OUVRAGE
LE FOYER DE LA BASSE BRUCHE
9 rue de la Boucherie
67120 MOLSHEIM
Tél : 07 57 97 13 62
Mél : accueil@foyerbassebruche.fr



MAITRE D'OEUVRE :
Architectes et Partenaires
10 rue des Lys
67201 ECKBOLSHEIM



BUREAU CONTROLE :
SOCOTEC Construction SAS
5 allée Cérés
CS 37018
67037 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 37 55 55 Fax : 03 88 37 55 56
Mél : construction.strasbourg@socotec.com



COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :
APAVE ALSACIENNE SAS
2 rue de l'Electricité
92260 VENDENHEIM
67454 MOUNDOLSHEIM CEDEX
Tél : 03 88 20 02 53 Fax : 03 88 81 81 15
Mél : sandra.burgard@apave.com



BE FLUIDES :
RUBLE ET NICLI
14 rue des Rustauds
67700 MONSWILLER
Tél : 03 88 91 13 43
Mél : secretariat@rublenicli.fr

Lot n°00 PIECES COMMUNES

Règlement de la Consultation

Dossier	26-35.36
Date	09/09/2026
Phase	DCE
Indice	

1 Procédure de passation

1.1 Type de procédure

Le présent marché est un marché public de travaux passé selon une procédure adaptée, en application des dispositions du Code de la commande publique en vigueur à la date de lancement de la consultation.

Seuls sont habilités à soumissionner les candidats ayant pris connaissance des textes législatifs et réglementaires applicables à la commande publique, notamment l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et ses décrets d'application.

1.2 Pouvoir adjudicateur

LE FOYER DE LA BASSE BRUCHE
9 rue de la Boucherie
67120 MOLSHEIM

2 Objet du marché

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet :

AMELIORATION THERMIQUE (ITI)

Les prestations sont décrites de manière détaillée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes, ainsi que dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

2.2 Caractéristiques principales

Les travaux sont réalisés en milieu occupé ou partiellement occupé, selon les indications du CCTP et du planning prévisionnel.

L'entrepreneur doit organiser son intervention de manière à limiter les nuisances (bruits, poussières, coupures de chauffage, d'électricité, d'eau, accès aux logements) et à garantir la sécurité des occupants et des intervenants, dans le respect des prescriptions du CCAP et de la coordination SPS.

2.3 Forme du marché

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire pour chacun des lots, selon les indications de l'acte d'engagement et de la DPGF.

Les prix sont fermes, avec les modalités éventuelles d'actualisation ou de révision précisées à l'acte d'engagement et dans le CCAP.

2.4 Allotissement

L'opération est décomposée en plusieurs lots techniques, chacun donnant lieu à un marché distinct (ou à un lot d'un marché multi-lots), définis dans l'avis de publicité, l'acte d'engagement et le CCTP.

Chaque candidat peut soumissionner sur un ou plusieurs lots, sous réserve de respecter les exigences de capacité et d'organisation mentionnées au présent règlement et au CCAP.

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

Lot n°00 PIECES COMMUNES
 Lot n°01 CHAUFFAGE - ECS
 Lot n°02 ELECTRICITE - VMC
 Lot n°03 PLATRERIE
 Lot n°04 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS & VOLET
 Lot n°05 PEINTURES INTERIEURES
 Lot n°06 CARRELAGE
 Lot n°07 PEINTURE EXTERIEURE

2.5 Durée et délais d'exécution

Le marché prend effet à compter de sa notification au titulaire.

Le délai global d'exécution de chaque lot, incluant la période de préparation, est fixé par le calendrier d'exécution joint au marché et précisé par ordre de service de démarrage.

Les modalités de prolongation de délais, de prise en compte des intempéries et des pénalités de retard sont définies au CCAP.

2.6 Lieux d'exécution

Les travaux sont exécutés sur les sites mentionnés dans l'avis de publicité et dans le CCTP

6 & 11 route de Grendelbruch
groupes 35
KLINGENTHAL (Commune de Boersch).

Le candidat est réputé avoir pris connaissance des lieux et de leurs contraintes avant de remettre son offre, conformément aux dispositions relatives à la visite obligatoire prévues au présent règlement

3 Conditions de la consultation

3.1 Date de rendu des candidatures sur la plateforme

vendredi 9 Octobre 2026, à 12h00

3.2 Visite obligatoire des lieux

Une visite des lieux est obligatoire pour chaque candidat, préalablement à la remise de l'offre.

À l'issue de la visite, une attestation de visite est remise par le Foyer de la Basse Bruche ;

cette attestation doit impérativement être jointe au dossier de candidature. À défaut, la candidature sera déclarée irrecevable et l'offre correspondante ne sera pas analysée.

VISITE SUR SITE :

le 22 / 09 / 2026 à 9h00

ADRESSE :

6 & 11 Route de Grendelbruch à Klingenthal (Commune de Boersch)

Les dates, horaires et lieux de rendez-vous pour la visite sont également précisés dans l'avis de publicité et/ou par message sur la plate-forme de dématérialisation.

Aucune visite en dehors des créneaux fixés ne sera organisée, sauf décision expresse du Foyer de la Basse Bruche.

3.3 Variantes

Les variantes par rapport à la solution de base ne sont autorisées

Emargement
Maitre d'ouvrage

Emargement
Entreprise

3.4 Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique et par le CCAP.

Le candidat indique, dès l'offre, les prestations qu'il envisage de sous-traiter et, le cas échéant, les sous-traitants pressentis ; les modalités d'acceptation des sous-traitants et de paiement direct sont définies au CCAP.

3.5 Groupements d'entreprises

Les candidatures en groupement sont autorisées.

Le Foyer de la Basse Bruche n'exige pas un groupement solidaire à l'attribution du marché ; en tout état de cause, la composition du groupement et la répartition des prestations entre ses membres doivent être clairement indiquées dans l'acte d'engagement.

3.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Pendant ce délai, les candidats restent engagés par le contenu de leur offre.

3.7 Langue et unité monétaire

Les candidatures et les offres, ainsi que l'ensemble des documents échangés au cours de la consultation, doivent être rédigés en **langue française**.

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes, avec mention de la TVA applicable.

4 Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

4.1 Mise à disposition du DCE

Le DCE est mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques sur le profil d'acheteur :

<https://portail.alsacemarchespublics.eu>

Le candidat indiquera la mention si-dessous dans le moteur de recherche :

FOYER_BASSE_BRUCHE

Ce dernier conduira directement sur le dossier :

AMELIORATION THERMIQUE (ITI)

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

Les candidats sont invités à s'identifier sur la plateforme (coordonnées, adresse électronique, contact) afin de recevoir l'ensemble des compléments et précisions éventuellement apportés en cours de consultation.

Les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne pourront se prévaloir d'un défaut d'information en cas de modifications ou réponses à questions.

Tout renseignement relatif à la récupération de l'offre de manière dématérialisée peut être soumis à :

MOSSER Thomas

Chargé d'opérations

t.mosser@foyerbassebruche.fr

ou

BANEAU Léa

Chargée d'opérations

l.baneau@foyerbassebruche.fr

Il est impératif que les candidats retirent l'intégralité des documents, pour le cas de marchés séparés. Le candidat remettant son offre est supposé connaître parfaitement l'ensemble des pièces mises à sa disposition et avoir posé toutes les questions nécessaires préalablement à son engagement.

4.2 Composition du DCE

Le DCE comprend notamment les pièces suivantes :

0. Le présent règlement de consultation, **RC**
1. L'acte d'engagement et ses annexes (AE) (**ATTR11**), (Doc.)
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (**CCAP**), (pdf)
3. Le(s) Cahier(s) des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**), (pdf)
4. Le volet de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (**DPGF**), (pdf & Excel)
5. Le planning prévisionnel de la consultation et des travaux, (pdf)
6. Les plans et documents graphiques nécessaires à l'appréciation des travaux (plans d'état des lieux, plans de projet, coupes, détails techniques) (pdf)
7. Éventuellement, toute pièce complémentaire mentionnée dans l'avis de publicité ou la lettre de consultation (diagnostics, études thermiques, rapports, RAAT, etc.).

4.3 Modifications de détail au DCE

Le Foyer de la Basse Bruche se réserve le droit d'apporter, au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au contenu du DCE.

Ces modifications sont communiquées à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier sur la plateforme de dématérialisation ; les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever de réclamation à ce titre.

Si les modifications nécessitent un délai supplémentaire pour l'élaboration des offres, la date limite de remise des offres peut être reportée ; dans ce cas, le délai de validité des offres est prolongé d'autant.

4.4 Questions des candidats – renseignements complémentaires

Toute demande de renseignement complémentaire relative au contenu du DCE doit être formulée exclusivement via la plateforme <https://portail.alsacemarchespublics.eu>, dans le délai indiqué dans l'avis de publicité ou dans le présent règlement.

Les réponses, précisions ou compléments sont communiqués de manière dématérialisée et anonyme à l'ensemble des opérateurs ayant téléchargé le DCE de façon identifiée, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

6.4 PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS

Les propositions techniques présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle pour ce qui concerne leurs procédés et leur mise en oeuvre.

6.5 GARANTIES PARTICULIERES POUR MATERIAU DE TYPE NOUVEAU

En cas d'usage ou de mise en oeuvre de matériaux, de fournitures ou procédés de type nouveaux, il sera demandé des garanties dont la durée et la nature ne sauraient être inférieures à celles qui découlent de la réglementation et des documents techniques généraux.

6.6 ENGAGEMENT DE PERFORMANCE

Il doit être répondu aux performances demandées par les spécifications du descriptif. A cet effet, il est précisé qu'il sera demandé aux entreprises susceptibles d'être retenues définitivement, durant la phase d'analyse des offres, toutes notes de calculs, carnets de détails, etc... permettant de justifier le respect des performances.

5 Modalités de présentation des candidatures et des offres

5.1 Dématérialisation – profil d'acheteur

Les candidatures et les offres sont déposées exclusivement par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur : <https://portail.alsacemarchespublics.eu>.

Aucun envoi papier ou remise sur support physique (clé USB, CD, etc.) n'est accepté, sauf disposition contraire explicitement mentionnée dans l'avis de publicité ou la lettre de consultation.

Le candidat veille à :

- La bonne identification de la consultation sur la plateforme (référence du dossier, intitulé de l'opération, lots concernés)
- La complétude de son dépôt avant la date et l'heure limites de remise des offres.

5.2 Format des documents et signature

Les documents sont transmis dans des formats courants lisibles sans difficulté (PDF pour les pièces signées, éventuellement tableur type Excel pour la DPGF lorsque cela est demandé).

Lorsque la signature électronique est requise ou recommandée, les modalités (format, certificat, moment de la signature) sont précisées dans l'avis de publicité ou sur la plateforme ; à défaut, la signature intervient au stade de la notification du marché, conformément aux pratiques en vigueur.

5.3 Identification et confidentialité

Le candidat s'inscrit sur la plateforme en renseignant une adresse électronique valide et un contact référent pour la consultation ; cette adresse sera utilisée pour l'envoi des accusés de réception, compléments et éventuelles demandes de précisions.

Le Foyer de la Basse Bruche et le profil d'acheteur garantissent la confidentialité des candidatures et des offres jusqu'à l'expiration du délai de remise, conformément à la réglementation applicable

5.4 Copie de sauvegarde (si autorisée)

Lorsque cela est prévu dans l'avis de publicité, le candidat peut adresser une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support physique ou par tout autre moyen autorisé.

Cette copie n'est ouverte que dans les cas prévus par les textes (impossibilité de lire le dépôt électronique, virus, fichier corrompu...) et selon les modalités indiquées dans l'avis ou sur la plateforme.

5.5 Date et heure limites de réception

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

La date et l'heure limites de réception des offres sont indiquées dans l'avis de publicité et rappelées sur la plateforme.

Tout dépôt intervenu après ce délai est automatiquement rejeté et n'est pas examiné.

6 Contenu de la candidature et de l'offre

6.1 Généralités

La candidature et l'offre doivent permettre au Foyer de la Basse Bruche d'apprécier, pour chaque lot, les capacités techniques, professionnelles et financières du candidat ainsi que la qualité de sa proposition technique et financière.

Les documents doivent être classés et numérotés de manière claire ; une présentation conforme à la structuration proposée ci-après est fortement recommandée pour faciliter l'analyse.

6.2 Contenu de la candidature

La candidature comporte, pour chaque candidat individuel ou chaque membre du groupement, les éléments suivants (ou leurs équivalents) :

1. Formulaire type DC1 ou lettre de candidature
 - Justifiant des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
 - Comportant les déclarations sur l'honneur prévues par le Code de la commande publique (absence d'interdiction de soumissionner, régularité des obligations sociales et fiscales)
2. Formulaire type DC2 ou document équivalent

Présentant les capacités économiques et financières, ainsi que les capacités techniques et professionnelles du candidat (chiffres clés, effectifs, références, moyens matériels).
3. Attestations d'assurances
 - Attestation de responsabilité civile professionnelle en cours de validité
 - Attestation de responsabilité décennale lorsque la nature des travaux l'exige, couvrant les activités concernées par l'opération
4. Qualifications et références
 - Certificats de qualifications professionnelles (par exemple QUALIBAT, RGE, ou équivalents) ou références récentes démontrant la capacité à réaliser des travaux de rénovation énergétique en site occupé pour des organismes de logement ou équipements équivalents.
 - Références de chantiers similaires (type de bâtiment, nature des travaux thermiques, montant, période de réalisation, contexte site occupé / inoccupé).
5. Documents relatifs à la situation juridique

En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements autorisant la poursuite de l'activité pendant la durée prévisible du marché.
6. Éventuelle déclaration de sous-traitance

DC4 ou document équivalent précisant la nature des prestations sous-traitées, leur montant estimatif et les sous-traitants pressentis.
7. Pour les groupements

Mandat donné au mandataire, convention de groupement, répartition des prestations entre les membres.

6.3 Contenu de l'offre

L'offre se compose au minimum des éléments suivants :

1. Acte d'engagement (ATTRI 1)
 - Dûment complété, daté et signé par la personne habilitée
 - Indiquant, pour chaque lot, le prix global et forfaitaire hors taxes, la TVA et le montant toutes taxes comprises.

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

2. Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
 - Dûment complétée, en cohérence avec l'acte d'engagement
 - Transmise au format demandé dans le DCE (PDF et, le cas échéant, format tableur pour faciliter l'analyse).
3. Mémoire technique
 - Structuré selon les rubriques et sous-critères de valeur technique détaillés au chapitre 8 du présent règlement (organisation de chantier, méthodologie, interfaces thermiques, moyens, délais, gestion des risques et de l'environnement, etc.)
 - Limité au nombre de pages éventuellement fixé au chapitre 8, les pages supplémentaires n'étant pas prises en compte dans la notation.
4. Acceptation des pièces contractuelles
 - Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), paraphé et signé
 - Cahier(s) des Clauses Techniques Particulières (CCTP) par lot, paraphés et signés
 - Le cas échéant, autres pièces désignées comme contractuelles dans le CCAP (plans, calendrier, etc.).
5. Attestation de visite obligatoire

Attestation de visite délivrée par le Foyer de la Basse Bruche, jointe à l'offre pour chaque lot sur lequel le candidat se positionne.

L'attestation de visite est une pièce obligatoire et éliminatoire si elle ne figure pas dans la candidature
6. Le cas échéant, documents spécifiques demandés dans l'avis de publicité ou la lettre de consultation

Par exemple, engagements de sous-traitance, engagements environnementaux particuliers, protocole de gestion des occupants ou de continuité de service.

7 Remise, modification et retrait des offres

7.1 Remise des offres

Les candidatures et les offres sont remises exclusivement par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur du Foyer de la Basse Bruche, avant la date et l'heure limites mentionnées dans l'avis de publicité et sur la plateforme.

Tout dépôt postérieur à ce délai est automatiquement rejeté et n'est pas examiné.

7.2 Modification d'une offre

Jusqu'à l'expiration du délai de remise des offres, le candidat peut modifier son offre en procédant à un nouveau dépôt complet sur la plateforme, qui annule et remplace le précédent.

La dernière version enregistrée avant la date et l'heure limites est seule prise en compte pour l'analyse.

7.3 Retrait d'une offre

Le candidat peut retirer son offre avant l'expiration du délai de remise, en utilisant les fonctionnalités prévues par la plateforme.

Après la date et l'heure limites, aucune demande de retrait ne peut être prise en compte : l'offre reste engagée pendant tout le délai de validité prévu au règlement.

8 Examen des candidatures et des offres

8.1 Examen des candidatures

Le Foyer de la Basse Bruche peut demander aux candidats de produire ou de compléter les pièces manquantes ou incomplètes de leur dossier de candidature, dans les conditions prévues par l'article R.2144-2 du Code de la commande publique.

Chaque candidat dispose d'un délai identique pour compléter sa candidature ; à défaut de réponse dans le délai imparti ou si les éléments fournis sont insuffisants, la candidature est rejetée et l'offre correspondante n'est pas analysée.

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats sont examinées au regard des éléments exigés à l'article 6.2 du présent règlement (« Contenu de la candidature »).

Conformément à l'article R.2144-7, le Foyer de la Basse Bruche peut exclure de la procédure un candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Lorsque le candidat est concerné par une cause d'exclusion, il doit joindre à sa candidature un courrier (2 pages maximum) détaillant les mesures correctrices mises en place ; à défaut, ou en cas de réponse jugée non satisfaisante, sa candidature pourra être écartée.

Lors du dépôt des candidatures, tout candidat informe le Foyer de la Basse Bruche de ses liens juridiques et financiers avec d'autres candidats : filiales, sociétés contrôlées ou « sociétés sœurs » relevant d'une même société mère.

8.2 Agrément des candidats

L'agrément des candidats est effectué sur la base :

- De la conformité des pièces administratives demandées
- Des garanties professionnelles, techniques et financières, appréciées notamment au regard des données financières, qualifications et références d'opérations similaires.

Le candidat peut se présenter seul ou avec un sous-traitant ; dans ce cas, l'appréciation des capacités est globale.

Toute modification substantielle de la sous-traitance entre la phase candidature et la phase offre doit faire l'objet d'une demande expresse d'agrément auprès du Foyer de la Basse Bruche.

Pour justifier de ses capacités, le candidat peut se prévaloir des moyens d'autres opérateurs économiques (y compris sous-traitants), quelle que soit la nature juridique des liens les unissant, à condition de démontrer qu'il disposera effectivement de leurs capacités pour l'exécution du marché.

8.3 Analyse et jugement des offres

La commission d'appel d'offres donne délégation à la gérance du Foyer de la Basse Bruche pour l'examen des offres et la conduite éventuelle des négociations.

L'offre économiquement la plus avantageuse est choisie au regard des critères et pondérations suivants :

A **Prix** – 40 points (40% de la note globale)

B **Valeur technique** – 60 points (60% de la note globale).

8.3.1 Critère Prix – 40 points

Le candidat ayant proposé le prix global et forfaitaire le plus bas obtient la note maximale de 40/40.

La note des autres offres (N) est calculée selon la formule suivante :

$$N_{\text{prix}} = \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix de l'offre}} \times 40$$

Toute offre dont le prix apparaît manifestement anormalement bas au regard des spécificités du marché pourra faire l'objet d'une demande de justifications (cf. 8.4).

Pour limiter la subjectivité, la notation de chaque sous-critère s'appuie sur la grille suivante :

- A : très satisfaisant = 100% des points du sous-critère
- B : satisfaisant = 66% des points
- C : peu satisfaisant = 33% des points
- D : pas de réponse ou réponse insuffisante = 0 point.

Emargement
Maitre d'ouvrage

Emargement
Entreprise

L'offre doit porter sur la totalité des prestations concourant à la réalisation du ou des lots décrits dans le DCE.

L'absence de réponse à l'un des sous-critères clairement exigés peut conduire à une note nulle sur ce sous-critère et, le cas échéant, à qualifier l'offre d'irrégulière.

8.3.2 Critère Valeur technique – 60 points

La valeur technique est appréciée au vu du mémoire technique, selon le tableau de critères et sous-critères "Annexe 1"

Comprenant :

- 12 points pour :** L'Organisation de chantier
- 20 points pour :** Méthodologie d'exécution technique
- 6 points pour :** Moyens humains et matériels dédiés au chantier
- 4 points pour :** Gestion des délais et du planning
- 13 Points pour :** Des Références et retour d'expérience
- 5 Points pour :** Gestion risques et de l'environnement

8.4 Cas des offres anormalement basses

Conformément aux articles L.2152-5 et L.2152-6 et aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du Code de la commande publique, une attention particulière est portée à la détection des offres anormalement basses.

En cas de détection, le Foyer de la Basse Bruche demande au candidat concerné de fournir toutes justifications utiles ; après examen, les offres dont les explications sont jugées insuffisantes peuvent être rejetées, par décision motivée notifiée au candidat.

8.5 Négociation éventuelle

Les modalités d'organisation de la négociation sont précisées par courriel ou transmises via le profil d'acheteur.

Le Foyer de la Basse Bruche se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux classés (dans la limite d'un nombre déterminé) ou avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre recevable.

Les demandes de régularisation ou de précision ne peuvent avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres ni de remettre en cause l'égalité de traitement entre candidats ; elles ne peuvent porter sur des offres détectées comme anormalement basses.

9 Autres intervenants

Les principaux intervenants sont :

Adjudicateur / Maîtrise d'ouvrage

LE FOYER DE LA BASSE BRUCHE
9 rue de la Boucherie
67120 MOLSHEIM

Maîtrise d'oeuvre / Architecte

Architectes et Partenaires
10 rue des Lys
67201 ECKBOLSHEIM

Bureau d'études fluides et thermique

RUBLE ET NICLI
14 rue des Rustauds
67700 MONSWILLER

Ingénierie structure

Emargement
Maitre d'ouvrage

Emargement
Entreprise

Contrôleur technique

SOCOTEC Construction SAS
5 allée Cérés
CS 37018
67037 STRASBOURG CEDEX

Coordinateur SPS

APAVE ALSACIENNE SAS
à l'attention de Eric Riedinger
2 rue de l'Electricité
92260 VENDENHEIM
67454 MOUNDOLSHEIM CEDEX

Leurs coordonnées et missions respectives sont précisées dans le DCE et, le cas échéant, dans le CCAP ou le CCTP.

10 Renseignements complémentaires

Pour toute question relative à la consultation, les candidats doivent utiliser exclusivement le portail d'accès <https://portail.alsacemarchespublics.eu>.

Les questions doivent être formulées dans le délai indiqué au règlement (par exemple, au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres).

Les précisions apportées sont communiquées par écrit, via la plateforme, à tous les candidats ayant retiré le DCE de manière identifiée, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats ayant retiré le DCE de façon anonyme ne seront pas informés des modifications ou renseignements complémentaires, et ne pourront contester ce point lors de l'analyse des offres.

11 Attribution

Après analyse des offres, il est procédé au classement des candidats et au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, en application des critères de sélection et de leurs pondérations (40% prix / 60% valeur technique).

Sous réserve du respect de l'enveloppe budgétaire du Foyer de la Basse Bruche, le marché est attribué au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale sur 100 points.

Les soumissionnaires dont l'offre n'est pas retenue ne peuvent prétendre à aucune indemnité, même si la préparation de leur offre a nécessité des études complémentaires.

Jusqu'à la notification du marché, le Foyer de la Basse Bruche se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation ou de la déclarer sans suite, sans indemnisation des candidats.

Le soumissionnaire retenu doit produire, préalablement à la signature du marché et ensuite tous les six mois jusqu'à la fin de son exécution, les pièces prévues par le Code du travail et par la réglementation (attestation URSSAF, extrait K-bis ou équivalent, certificats de régularité fiscale et sociale, justificatifs DOETH le cas échéant, etc.).

Les listes nominatives et attestations relatives aux salariés soumis à autorisation de travail, aux caisses de congés payés et au chômage intempéries sont également fournies dans les conditions prévues par les textes.

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------